

RAPPORT 2019
ABH
ACTIVITES BERGERIE



Fait le 29 septembre 2019

rapporteur : JP VOISIN

Comme le disait le philosophe EPICURE

«Ce n'est pas tant l'intervention de nos amis, qui nous aide mais le fait de savoir que nous pourrons toujours compter sur eux»

RAPPEL :

Le 13 juillet 2019, dans le prolongement de l'assemblée générale des copropriétaires sous le local de la bergerie, s'est tenue la 2^{ème} assemblée générale de l'association ABH présidée par JP VOISIN, assisté d'une secrétaire de séance ANNE BORIE (trésorière de ABH).

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation par courrier et par voie d'affichage sur le panneau dans le local boites aux lettres.

Tous les copropriétaires présents lors de l'AG, également membres de droit de ABH, ont été informés sur les raisons de la création de l'association ABH et ont renouvelé la convention le même jour, permettant l'utilisation des équipements de la bergerie durant le déroulement des animations et activités au cours de la période estivale ainsi que la mise à disposition de deux saisonniers pour tenir la bergerie.

En contrepartie, ABH organise et aide à la préparation des animations et/ou des événements festifs durant la période estivale.

Rappel, pour ce faire, une **commission convention** a été créée (ANNEXE1), comprenant 2 membres du Conseil syndical et 2 représentants de ABH. Cette commission a été dûment signée par le Président du CS (Eugenio MERENDA) et le Président de ABH (JP VOISIN) qui a été à plusieurs reprises sollicitée en 2019.

Lors de l'AG de ABH, il a été rappelé que le conseil d'administration d'ABH est constitué de 7 membres et qu'il est possible d'intégrer des commissions conformément aux statuts d'ABH.

Le rapport d'activités d'ABH pour 2018 a été adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport financier dont l'excédent de **1489,05** a été affecté aux réserves.

CALENDRIER DES ACTIVITES POUR 2019 (voir annexe 2)

Ce document a été soumis à la commission convention qui l'a adopté dans sa globalité. Cette information a également été portée à la connaissance du conseil syndical et a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux de la piscine et du local bergerie.

RAPPORTS DE LA COMMISSION CONVENTION DES EQUIPEMENTS (voir annexe 3 ET 3bis)

LE 3 JUILLET 2019, les membres de la dite commission se sont réunis afin de procéder à un inventaire et à un état des lieux des locaux et équipements de la bergerie avant l'ouverture de la saison.

Des observations et préconisations ont été mises en évidence et pour certaines réalisées par notre gardien afin de démarrer la saison dans de bonnes conditions. Ce rapport est archivé dans le dossier ABH.

Le 25 septembre 2019 un rapport post saison a été rédigé pour faire un état des lieux des locaux et équipements mis à la disposition de la bergerie après la saison estivale. Ce rapport a été

communiqué à tous les membres du conseil syndical et sera commenté lors du CS qui se tiendra le 18 octobre 2019.

CHOIX DES SAISONNIERS

Comme tous les ans un appel à candidature a été effectué via le site ou par courrier (annexe 3) ;

Après une analyse objective de l'ensemble des 7 candidatures reçues soit par courrier, soit par mail, soit remise en main-propre, la commission a recommandé 2 candidats ayant le profil requis :

- Laura VIAUD, 19 ans, petite fille de Claude BOISSELIER, LOT 130. A candidaté pour la seconde fois.
- LIAM CALLOC'H, 20 ans, 1^{ère} candidature, lot 132

Ce choix a été entériné par le CS du 5 avril 2019.

Un courriel a été envoyé avant le 15 avril 2019 à tous les candidats (retenus et non retenus) pour leur signifier la décision prise.

Une candidature a été adressée directement au syndic, la commission et le conseil syndical ont été informés après que la décision fut prise.

Les candidats retenus ont fait l'objet d'un entretien préalable à leur embauche et une fiche de mission leur a été remise (annexe 4).

Les contrats de travail à durée déterminée revus et corrigés à notre demande par le syndic ont été validés sur une base de 36h par semaine incluant la tenue de la bergerie et l'entretien de la piscine lors des jours de congés de notre gardien.

POUR LE MOIS DE JUILLET

- **Laura VIAUD** du 6 juillet au 31 juillet 2019, s'est acquittée parfaitement de ses tâches, sérieuse, ponctuelle. Ne s'est pas impliquée dans la gestion des stocks (boissons et glaces). Toujours souriante et très impliquée quotidiennement pour la propreté du local bergerie. Salaire perçu fin juillet : **1172,85** pour 126 h effectivement travaillées dont 4h supplémentaires liées aux 35h hebdomadaires réglementaires.

POUR LE MOIS D'AOUT

- **Liam CALLOC'H** du 1^{ER} août au 25 août 2018 inclus, a accompli sa mission avec sérieux, très avenant et souriant. A su maîtriser les «coups de chaud» pour la tenue de la bergerie notamment lors de la soirée espagnole. A parfaitement géré la collecte des participants aux diverses animations dispensées en août. Salaire perçu : **1255,14** dont 10 heures supplémentaires (7h lors de la soirée espagnole du 16 août et 3h liées aux 35h hebdomadaires).

A l'issue de la fin de mission, un entretien a été réalisé avec les deux saisonniers qui ont fait des propositions et suggestions pour améliorer le service rendu notamment dans le choix des glaces. Tous les deux pensent que l'ouverture de la bergerie en matinée n'apporte pas un plus. Très faible affluence le matin.

Il est prévu pour 2020, une nouvelle procédure pour l'appel à candidatures en accord avec le conseil syndical.

ACTIVITES BERGERIE

Bien aidé par une météo clémente, l'activité de la bergerie a été soutenue, tant en terme de consommation de glaces et de boissons ce qui nous a conduits à procéder régulièrement à de nouvelles commandes, bien qu'en légère diminution par rapport à 2018.

Cette gestion des stocks a été parfaitement maîtrisée. Il n'y a eu aucun manquement au cours des 2 mois.

En ce qui concerne l'approvisionnement des glaces, nous avons proposé un large choix de glaces, certains de ces choix n'ont pas répondu à nos attentes.

Pour pallier les reproches liés à l'ensoleillement de la terrasse, nous avons fait l'acquisition de 2 barnums posés avec l'aide de bénévoles qui remplissent leurs fonctions tant au plan esthétique qu'en terme d'efficacité.

Nous avons également revu la planification des heures d'ouverture de la bergerie en lien avec celle de la piscine, pour suivre les préconisations des saisonniers qui se sont établies comme suit :

- Matinée : de 11h30 à 12h30 et après-midi : de 16h30 à 20h15 tous les jours de la semaine

La nouvelle tireuse à bière de type FIESTA 200CLASSIC acquise en 2018 a parfaitement fonctionné occasionnant moins de perte lors de son utilisation. Les utilisateurs ont respecté les consignes de notre fournisseur, à savoir nettoyage des circuits après chaque changement des fûts de bière.

Malgré une annonce sur le boncoin, l'ancienne machine à bière n'est toujours pas vendue, nous avons prévu de l'amener à la déchèterie.

En termes de dégradation, nous déplorons le bris de 8 chaises en plastique (souvent utilisées pour la pratique du football) et d'une paroi en plastique cassée lors d'une intrusion de jeunes venant de l'extérieur.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, sans recours possible.

La bibliothèque en libre-service a été très appréciée, avec une rotation dans les échanges. Nous avons malgré tout un stock important de livres dont une partie sera léguée à des associations.

POINT SUR LES EQUIPEMENTS

- **BABY-FOOT** : malgré une utilisation soutenue, il n'a pas subi de dégradation. Il a été nettoyé et entreposé dans le local du conseil syndical ;
- **POTEAUX ET FILET DE VOLLEY** : démontés et entreposés local bergerie ;
- **ESPACE JEUX ENFANTS** : prévoir rajout de sable, barrières cassées à 2 reprises, remplacées par notre gardien (il est prévu de les consolider en ajoutant des poteaux)
- **TENNIS** : 1 et 2 ouverts, 3 et 4 fermés après les vacances de la toussaint.
- **Bancs placette piscine** : à déplacer sous la bergerie (dès que possible) ;
- **TERRAIN DE PETANQUE** : prévoir remplacement de bastaings dégradés par le temps.

APPEL A LA VIGILANCE

Une annonce a été faite lors de l'AG de ABH. Nos recommandations ont été suivies d'effet en matière de dégradation et d'incivilité, hormis le vol de 2 vélos qui n'ont pas été retrouvés ;

Nous avons rappelé que les chiens devaient être tenus en laisse.

ANIMATION BERGERIE

Comme en 2018 de nombreuses animations dans la joie et la bonne humeur ont eu lieu avec la participation de bénévoles très investis, pour rendre ces activités attrayantes et dans l'esprit du het

afin de perpétuer la tradition de nos anciens, même si certaines n'ont pu avoir lieu par défaut de bénévoles (tournoi de belote, remplacé par un bingo)

Le programme des animations préalablement défini, a été soumis à la commission convention (voir annexe 5) :

- **BROCANTE** : a été organisé en matinée au cours du mois juillet, 8 exposants mais peu de visiteurs. Ne sera très certainement pas renouvelée en 2020,
- **AQUAGYM** : animée par Zoe, le lundi et jeudi de 10h à 11h pendant 2 mois. Une réussite, qui a satisfait tous les participants (15 à 20 personnes par cours)
- **INITIATION A LA COUNTRY** : tous les jeudis durant 2 mois, animée par MMe Claude MARTIN avec une moyenne de 15 participants ;
- **TOURNOI DE VOLLEY** : 27 participants ;
- **LANCER DE PIGNES** : 19 participants suivi remise de 3 trophées (pigne OR, pigne ARGENT et pigne de BRONZE) ;
- **TENNIS DE TABLE** : 21 participants ;
- **BABY-FOOT** : 18 participants ;
- **JEUX NAUTIQUES** : 36 participants ;
- **TOURNOI DE TENNIS** – double et simple jeunes : 16 participants ;
- **PETANQUE** : 54 participants, une grande réussite avec une organisation parfaite orchestrée par Monsieur Maurice LE MOIGNE et Philippe PAUCHET qui ont pris la suite de Jean CHAMPION, Jean-louis GOUILLAUD et Jacques HEUDE ;

- **BASKET** : 16 participants, tournoi initié et organisé par les jeunes ;
- **TOURNOI DE FOOT des PETITS LOUPS** : 15 participants ;
- **BELOTE** : pas de concours organisé en raison du défaut d'organisateur ;
- **BINGO** : une première, avec 60 grilles vendues ;
- **APERU DU HET** : a eu lieu le 15 août après le tournoi de pétanque, qui a été précédé de la traditionnelle remise des récompenses aux heureux lauréats (formule qui a séduit)
- **SOIREE ESPAGNOLE DU 16 AOUT 2018** : sur le thème de la SOIREE DES ILES, a réuni environ 400 personnes.

En ce qui concerne cette soirée festive, elle a été animée par le revenant DJ STEPHANE à la satisfaction de tous. Ambiance réussie avec des décors de la bergerie adaptés au thème choisi, et de nombreux participants avaient revêtu des habits de circonstance.

La soirée s'est terminée à 3h du matin comme annoncé (pas d'avis défavorable lié aux nuisances sonores ; (les décibels sortants de la table de mixage ont été contenus par le DJ).

En grande majorité, les activités ont fait l'objet d'un reportage avec prise de photos intégrées sur le site du het par notre ami MICHEL CASTAIGNET et consultable par tous.

Un grand merci à lui pour sa disponibilité et la qualité des photos prises.

Si la saison s'est parfaitement bien déroulée, nous déplorons le manque d'implication pour la remise en état de la bergerie, après la soirée.

Pour 2020, un appel aux bénévoles est lancé, pour aider, préparer, organiser toutes les activités (voir devise page de garde)

FINANCES

Comme en 2018, le suivi de la trésorerie a été assuré quasi quotidiennement par Anne BORIE et les dépôts des espèces et chèques à la banque postale par Michel BORIE.

Merci à eux pour leur implication et pour la bonne et saine gestion de notre compte.

RECETTES

Elles ont été générées principalement par la vente des boissons, glaces et friandises (chupas et carambars).

A partir du 22 août, nous avons pratiqué des prix promotionnels sur les boissons et glaces afin d'écouler les stocks.

Conformément à la décision prise lors de l'AG des copropriétaires du 13 juillet 2019, ABH doit recevoir 950€ courant octobre représentant le montant de la cotisation annuelle pour 2019. Les modalités de ce versement sont à définir avec le syndic lors du CS du 18 octobre 2019.

DEPENSES

Elles sont constituées par des dépenses récurrentes et exceptionnelles liées aux investissements réalisés au cours de l'exercice.

Les dépenses sont générées par le paiement des factures de boissons (Ets François) et de glaces (Ste BRAKE) étalées sur 2 mois et de friandises achetées sur internet.

Les frais de fonctionnement se sont limités à l'achat de timbres, de fournitures, d'articles de sport tels que les balles de baby-foot, tennis et ping-pong, de fournitures pour la décoration de la bergerie pour la soirée du 16 août 2019.

Principaux investissements réalisés en 2019 soit 2058€ réparti comme suit :

- Fleurs pour décoration entrée et bergerie : 212€
- Barnums Brico –dépôt : 398€
- Placard but : 130€
- Produits entretien et confiseries Metro : 147€
- Chauffe-eau bergerie : 451€
- Cafetière SENSEO : 50€
- Décoration soirée : 220€
- DJ soirée : 450€

Assurance responsabilité civile Maif cotisation 2019 : 115,14€ (prélevé sur le compte le 7 janvier 2019).

Apéritif offert bergerie, suivi de la remise des récompenses a été autofinancé avec le reliquat des recettes antérieures provenant de la pétanque.

Participation de la bergerie achat de cadeaux à ZOE et Claude MARTIN : 85€

Nous devons également régler la redevance forfaitaire de 1500€ au syndicat des copropriétaires correspondant à la participation d'ABH sur les salaires des saisonniers ainsi qu'aux charges.

Ce règlement sera effectué concomitamment avec le montant de la cotisation annuelle versé par le syndicat.

RECAPITULATIF DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 septembre 2019

	JUILLET	AOUT	TOTAL	2018
RECETTES	2512,50	5751,59	8264,09	10954
DEPENSES	3442,20	3561,83	7004,03	9465
RESULTAT	-929,70	2189,76	+1260,06	+1489

Fonds de caisse au 30/09 : 70,40€

Tous les documents (livre de compte, classeur archives facture, chéquier, caisse espèce) ont été remis à JP VOISIN le 28 septembre 2019 et tenus à la disposition des membres de la commission convention ou trésorier.

L'ensemble des éléments ainsi répertoriés ont fait l'objet d'une vérification entre Anne BORIE (Trésorière) et JP VOISIN (Président ABH).

La situation comptable ne tient pas compte du montant de la cotisation annuelle de la Maif et des frais de tenue de compte prélevés par la banque postale.

L'ensemble de ces éléments est tenu à la disposition de la commission-convention, du conseil syndical et du syndic.

